

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

•	Cadre réservé à l'autorité environnementa	le
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06-02-18	06-02-18	2018-6108
CURED II DE NEUILLE DONT DIEDRE	1. Intitulé du projet	
SUPER U DE NEUILLE PONT PIERRE installation d'ombrières photovoltaïques (technologie de panneaux retenue.	d'une surface d'environ 4200m² pour une pu	issance comprise entre 750 et 890k selon la
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou c	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SEM 24 PERIGORD ENERGIES	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jean LE COCGUIC, directeur exécutif	
RCS / SIRET 8 2 8 8 3 7 3	1 0 0 0 0 1 4 Forme juridia	que SEM
	ez à votre demande l'annexe obligato	
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proje	
N° de catégorie et sous-catégorie		des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrage de production d'éléctricité à	installation d'ombrière photovoltaïque sup	
partir d'énergie solaire		
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent forme	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	tuels travaux de démolition	
Couverture des places de parking du CAC	P à St Laurent des Vignes avec des ombrière	s photovoltaïques
Les ombrières seront mises en place sur le	e parking déjà existant.	
Il n'y a pas de travaux de démolition.		

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à construire plusieurs ombirères photovoltaïques sur les aires de stationnement existantes du CACP de St Laurent des Vignes, pour la production d'électricité en vue de son injection sur le réseau.

Il y aura une surface couverture photovoltaïque d'environ 2300m².

La puissance potentielle d'installation est comprise entre 400kWc et 500kWc selon la technologie de panneaux qui sera retenue lors de la construction.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Sur le parking existant préalablement construit, des structures de type métallique seront implantées et fixées au sol par le biais de fondations béton.

Ces structures auront une hauteur libre (sous structure) minimum de 2,5m et une hauteur max d'environ 4,9m.

Ensuite, ces structures seront recouvertes de panneaux photovoltaïques. Un espace grillagé d'environ 3m² sera aménagé au pied de certaines ombrières pour l'installation des onduleurs et armoires électriques pour ainsi constituer la centrale photovoltaïque.

Cette centrale sera raccordée au réseau public de distribution électrique, via le transformateur existant sur le site, pour injecter sa production.

PLANNING PREVISIONNEL:

=> Phase préparatoire : à partir de Septembre 2018

=> Réalisation des fondations : fin 2018=> Pose des structures : début 2019=> Poses des panneaux : Printemps2019

=> Mise en service : Mi 2019

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la centrale est assurée par la SEM 24 PERIGORD ENERGIES, tandis que celle du parking est assurée par le CACP et les structures d'ombrières seront mis à disposition pour ce dernier.

La production électrique de la centrale sera injectée sur le réseau.

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	
Le projet de construction des bureaux PC N° 024 437 16 C0024 (voir les anne	du CACP et du parking a obtenu un PC le 22/03/2 xes)	2017.
La construction est en cours ce jour.		
	projet et superficie globale de l'opération - précise	
surface de parking couverte	deurs caractéristiques	Valeur(s) 2300m²
sandee de panting couverte		2300111
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u> <u>4</u>	° <u>4 9 ' 5 6 " 0</u> 8 Lat. <u>0</u> _ ° <u>2 6 ' 0</u> <u>7</u> " <u>7</u> 0
Lieu-dit: Au Terrible	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
route de Bordeaux 24100 St Laurent Des Vignes	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
, and the second	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
	Point de départ : Long	°'_"_ Lat°'"_
		°'_"_ Lat°'_"
	Communes traversées :	
	Joignez à votre demande les annexes n° 2	à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/exter 4.7.1 Si oui, cette installation of environnementale?	nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	Provided Non Non Non X
	voir PC 024 437 16 C0024	
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	e projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Les ombrières seront équipées d'un éclairage Led.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

				pas de site classé		
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	habitats éloignés et projet se situant dans la zone commerciale.		
Cadre de vio	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X			
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :		
6.3 Les incide	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :					

	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
en	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatio nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
	projet d'ombrières est réalisé sur un parking existant. Parking est situé dans une zone d'activité voir carte communale (Zone Ua).	
d'é	conséquance, dans la mesure où le projet s'intègre dans l'urbanisation prévue de la commune et qu'une production électricité photovoltaïque n'engendre aucun rejet dans l'environnement, ce projet pourrait être dispensé d'évaluation vironnementale.	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1.1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	.1 Annexes obligatoires Objet	\boxtimes
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	\boxtimes
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	<u> </u>
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	<u> </u>
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Arrêté du PC 024 437 16 C0024

Carte communale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

POITIERS

le, 05/02/2018

Signature

Le Président du Directoire

Emmanuel JULIEN

SERGIES

SAS au capital de 10 100 010 euros 78 avenue Jacques Cœur - POITIERS SIRET 437 598 782 00013 RCS POITIERS